



# Conditions Générales de Vente

## Organisation des stages

- "Inter-entreprises", il s'agit de formations répertoriées au catalogue de formation du G.I.M. Est, dispensées à des stagiaires en provenance d'entreprises diverses.

- "Intra-entreprises", il s'agit de formations répertoriées au catalogue de formation du G.I.M. Est mais dispensées sans modification à des stagiaires appartenant exclusivement aux entreprises adhérentes du G.I.M. Est. Elles sont organisées à la demande, à des dates à déterminer, dans les locaux des établissements des adhérents du G.I.M. Est.

- "Intra entreprises sur mesure", il s'agit de formations entièrement définies et conçues selon les besoins et le cahier des charges établi entre le client et le G.I.M. Est, exclusivement réservées à des stagiaires appartenant aux entreprises adhérentes du G.I.M. Est et dispensées dans les locaux des adhérents, ou en tous lieux définis d'un commun accord entre les parties.

## Inscription

Pour toute inscription, transmission par courrier à en tête, mail ou télécopie, le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire.

## Convocation

Après réception du bulletin d'inscription complété et signé, envoi de la convocation au nom du (des) participant(s) et d'un plan d'accès au centre de formation.

## Contenu des prestations

Animation de la formation par le formateur, utilisation par les stagiaires des équipements pédagogiques et fourniture d'un support de cours à chaque participant.

## Tarification

Les prix des stages correspondent à ceux figurant sur les supports commerciaux en vigueur ou sur les propositions dont la validité est de 1 mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent hors TVA. Celle-ci est calculée selon le taux en vigueur.

## Facturation et mode de règlement

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail. Sauf conditions particulières convenues préalablement au bulletin d'inscription et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation sont les suivantes :

Chèque ou virement à 30 jours.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), la facturation est émise directement à l'OPCA concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCA, est facturé au client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCA (annulation tardive par le client, heures d'absences,...), la facture est alors adressée directement au Client.

Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non-respect du délai de paiement, mise en place de pénalités selon le taux en vigueur. Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'OPCA, les conditions de vente s'appliquent au client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation des offres implique l'adhésion à ces conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse préalable. Aucun escompte n'est accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

## Report de stage

Le G.I.M. Est se réserve la possibilité de reporter un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le G.I.M. Est en informe le client dans les plus brefs délais et propose de nouvelles dates.

Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

▶ plus de 15 jours calendaires avant le début des cours, aucune facture ne sera émise.

▶ Entre le 15ème et le 8ème jour calendaire avant le début des cours, le G.I.M. Est facturera directement au client une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

▶ Moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, le G.I.M. Est facturera directement au client 100% du montant de la session annulée, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

En cas de demande de report de la part du client à une session ultérieure :

▶ dans un délai de plus de 8 jours calendaires avant le début de la session, aucune indemnité ne sera due par le Client.

▶ Dans un délai inférieur à 8 jours calendaires avant le début de la session, le G.I.M. Est facturera directement au client une indemnité de report égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque. Est considéré comme report, une action de formation re-planifiée sur l'année en cours dans un délai de réalisation maximum de 3 mois.

Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage ou ne répondent pas aux prérequis au démarrage de la formation, la facture sera

établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

## Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## Droits d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par le G.I.M. Est sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

## Conditions de réussite

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des prérequis spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du stage.

## Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Lors des stages, les participants sont tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur du site d'accueil. Ils en sont informés en début de session.

## Tribunal compétent

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Thionville.

## Protection des données

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé pour le suivi de l'action et conservées 5 ans. Pour toute communication extérieure éventuelle, les données sont anonymées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au G.I.M. Est. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant.

## Groupement des Industriels de la Maintenance de l'Est

B.P. 26 - 57570 CATTENOM - Tél.: 03.82.82.01.02 - Fax : 03.82.82.02.03 - E-mail : gimest@gimest.com

N° SIRET 388 112 096 00010 - Code APE : 8559A - IDEN CEE : FR01388112096

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 41.57.02188.57 auprès du Préfet de la Région Lorraine